

LES AIDES AUX ENTREPRISES

INVESTISSEMENTS EN MATÉRIELS PRODUCTIFS

QUI?

Cette aide s'adresse aux entreprises :

- industrielles, de transport, du BTP ou artisanales, ayant un effectif compris entre 11 et 49 salariés (CDI)
- commerciales, dont la surface de vente est inférieure à 400 m² et ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés (CDI)
- de services à la personne, de services aux entreprises et aux professions libérales médicales et paramédicales, ayant un effectif inférieur à 10 salariés (CDI)

QUOI?

Cette aide concerne des investissements liés :

- à l'acquisition de biens d'équipement productifs *
- à la modernisation de l'outil de production *

** hors mobilier et équipement informatique de base*

COMMENT?

Cette aide se fait sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 30% des investissements éligibles hors taxes.
Le montant maximal de l'aide est de 2 500 €.
Le projet doit représenter un montant d'investissement minimum de 1 500 €HT (une seule demande par an).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Service Développement Économique

Raphaëlle DHOOSCHE

8, place du Général de Gaulle

80100 ABBEVILLE

03 22 20 68 96

r.dhoosche@cc-abbeyillois.fr



Communauté de Communes de l'Abbevillois